



ESCOMPTE

AVIS est par les présentes donné que JEUDI, 1er SEPTEMBRE est le dernier jour où l'escompte de 3 pour cent sera accordé sur les taxes d'eau, d'affaires et personnelles.

Ceux qui désireront s'acquitter de leur TAXE D'EAU PAR VERSEMENTS, pourront le faire en payant la moitié le ou avant le 8 septembre et la balance le ou avant le 8 novembre, mais aucun escompte ne sera accordé sur ces paiements, et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendra dû et exigible et l'eau pourra être INTERCEPTÉE en tout temps, après les dates des échéances sans autre avis.

Le paiement de la taxe pourra être effectué en envoyant par la poste des chèques et les contribuables qui viendront régler à l'Hôtel de Ville éviteront des retards en apportant avec eux le montant exact de leurs comptes.

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'Hôtel de Ville, les paiements seront reçus aux postes de police sous-mentionnés, à partir de JEUDI, le 25 AOUT jusqu'à JEUDI, le 1er SEPTEMBRE.

QUARTIER HOCHELAGA.—1720 rue Ste-Catherine Est: Poste de Police No. 11.

QUARTIERS LAFONTAINE ET PAPINEAU.—Angle des rues Beaudry et Ontario Est: Poste de Police No. 3.

QUARTIER DUVERNAY.—458 Parc LaFontaine.

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE.—1394 boulevard St-Laurent: Poste de Police No. 12.

QUARTIER ST-ANDRE.—Angle des rues Ste-Catherine Ouest et Guy: Poste de Police No. 10.

QUARTIERS ST-GABRIEL ET STE-ANNE.—Angle des rues du Grand Tronc et Shearer: Poste de Police No. 9.

QUARTIER DELORIMIER.—1167 Avenue Mont-Royal Est.

QUARTIERS NOTRE-DAME DE GRACES ET COTE DES NEIGES.—335 Avenue Décarrie.

QUARTIERS LAURIER, AHUNTSIC ET BORDEAUX.—Coin Boulevard St-Laurent et Avenue Laurier.

QUARTIERS EMARD ET ST-PAUL.—Hôtel de Ville, rue Davidson.

Les contribuables devront apporter leurs comptes avec eux, à ces postes-là; autrement, aucun paiement ne sera accepté.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 25 Août 1910.



DISCOUNT

NOTICE is hereby given that THURSDAY, the 1st SEPTEMBER is the last day on which the 3 per cent discount can be allowed on Water, Business and Personal Taxes.

Parties desiring to avail themselves of the INSTALMENT SYSTEM ON WATER RATES can do so, however, by paying one-half on or before 8th September, and the balance on or before 8th November, but no discount is allowed on such payments, and in default of the first within the time specified the whole becomes exigible and the water may be TURNED OFF at any time thereafter without further notice.

Payments may be made by mailing cheques, and parties coming to the City Hall will avoid delay by bringing the exact amount of their bills.

SUBURBS:—For the convenience of citizens residing at a distance from the City Hall, payments will be received at the undermentioned stations from THURSDAY, the 25th of AUGUST, till THURSDAY, the 1st SEPTEMBER:

HOCHELAGA WARD.—1729 Ste-Catherine Street East: No. 11 Police Station.

LAFONTAINE AND PAPINEAU WARDS.—Corner Beaudry and Ontario East: No. 3 Police Station.

DUVERNAY WARD.—458 Parc Lafontaine.

ST-JEAN-BAPTISTE WARD.—1394 St-Lawrence Boulevard: No. 12 Police Station.

ST-ANDREWS' WARD.—Corner Ste-Catherine West and Guy: No. 10 Police Station.

ST-GABRIEL AND ST-ANN'S WARDS.—Corner Grand Trunk and Shearer: No. 9 Police Station.

DELORIMIER WARD.—1167 Mount-Royal Avenue East.

NOTRE-DAME DE GRACES AND COTE DES NEIGES WARDS.—335 Decarie Avenue.

LAURIER, AHUNTSIC AND BORDEAUX WARDS.—Corner St-Lawrence Boulevard and Laurier Avenue

EMARD AND ST-PAUL'S WARDS.—Town Hall, Davidson Street.

Ratepayers must bring their accounts with them to these stations, otherwise payment cannot be accepted there.

W. ROBB,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,
City Hall,

Montreal, 20th August, 1910.